



Crèche Communale

« Les Canetons »

Rue de Forel 4

1470 Estavayer-le-Lac

Vous dites :

« C'est fatiguant de fréquenter les enfants »

Vous avez raison.

Vous ajoutez :

« Parce qu'il faut se mettre à leur niveau, se baisser,
s'incliner, se courber, se faire petit »

Là, vous avez tort !

Ce n'est pas cela qui fatigue le plus.

C'est plutôt le fait d'être obligé de s'élever jusqu'à la hauteur de leurs sentiments, de s'étirer, de s'allonger, de se hisser sur la pointe des pieds pour ne pas les blesser.

Janusz Korczak

TABLE DES MATIERES

LA CRECHE LES CANETONS.....	1
INTRODUCTION	1
INTÉGRATION.....	2
ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP	2
MALADIE ET ACCIDENTS	3
MALTRAITANCE ET PUNITIONS	4
SITUATION GEOGRAPHIQUE.....	5
LES LOCAUX DE LA CRECHE	6
INTRODUCTION	6
VESTIAIRE	6
SALLE DE JEUX	7
1 ^{ER} ÉTAGE.....	7
2 ^{ÈME} ÉTAGE.....	7
LES LOCAUX DE LA MAISON GRISET.....	8
SALLE DE RYTHMIQUE.....	8
NURSERIE.....	8
TROTTEURS.....	8
HYGIÈNE	9
LE PERSONNEL.....	10
DIRECTRICE	10
ÉDUCATRICES	11
STAGIAIRES.....	11
HORAIRES	11
COLLOQUES.....	12
COMMUNICATION.....	12
RÉUNIONS DE PARENTS	12
MISE EN APPLICATION.....	13

LA CRECHE LES CANETONS

INTRODUCTION

La crèche communale d'Estavayer-le-Lac « Les Canetons » est régie par le règlement communal concernant les structures d'accueil de la petite enfance ainsi que les règlements d'application communaux concernant le fonctionnement de la crèche, du groupe trotteurs de la nurserie, et de la halte-garderie.

La crèche communale d'Estavayer-le-Lac « Les Canetons » accueille en priorité les enfants dont les parents sont domiciliés dans la commune d'Estavayer.

Les enfants y sont accueillis en fonction des places disponibles, et dans le respect de la capacité d'accueil, sans distinction de sexe, race ou religion et indépendamment de leur situation sociale.

Les enfants des communes non fusionnées peuvent également y être accueillis, pour autant que leur commune passe une convention avec Estavayer-le-Lac et en fonction des disponibilités de la structure.

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 6h30 à 18h00.

La crèche est fermée le week-end, les jours fériés officiels, trois semaines durant l'été ainsi qu'entre Noël et nouvel-an, mais ne fait pas les ponts.

Les tarifs, fixés au prorata du salaire, permettent à chaque parent de placer son enfant dans notre structure en fonction de ses capacités économiques et conformément au règlement communal en la matière.

La crèche a une capacité d'accueil de dix-huit enfants de 2 à 4 ans.

Les trotteurs dix de 18 à 30 mois.

La nurserie dix de huit semaines à deux ans.

Les enfants sont répartis dans les groupes en fonction de la capacité d'accueil de chaque groupe.

Deux modalités d'accueil sont proposées :

La crèche proprement dite pour les enfants âgés de 8 semaines à 4 ans.

La halte-garderie pour des enfants placés à l'heure, selon les places disponibles, en respect avec la capacité d'accueil.

A l'exception de la halte-garderie, les enfants sont inscrits à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas, des jours fixes et réguliers.

INTÉGRATION

Pour permettre une bonne intégration de l'enfant inscrit dans la structure, il est demandé un temps d'adaptation progressive sur plusieurs jours en tenant compte de la disponibilité des parents, de la personnalité de l'enfant ainsi que des disponibilités de la structure.

Les parents ont toujours la possibilité de téléphoner pour demander des nouvelles de leur enfant, de même le personnel accompagnant de la crèche peut les appeler en cas de besoin pour le bien-être de l'enfant.

Afin de coordonner le développement quotidien de l'enfant entre le milieu familial et celui de la crèche, il est demandé aux parents d'informer régulièrement le personnel accompagnant de toutes les évolutions constatées concernant les habitudes, les progrès, l'alimentation, l'acquisition de la propreté de leurs enfants, particulièrement pour les plus jeunes.

A la nurserie et chez les trotteurs, priorité est donnée aux besoins des enfants afin de respecter leur rythme de sommeil, de repas et d'activité.

Afin de faciliter le passage de la nurserie chez les trotteurs puis des trotteurs à la crèche, certaines activités ont lieu en commun : l'accueil, le partage du jardin, certaines promenades puis, les enfants intègrent progressivement le groupe, jusqu'à adaptation complète.

ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

La structure permet dans le cadre d'un projet d'intégration, d'accueillir, sous certaines conditions, un enfant en situation de handicap.

La crèche limite sa mission d'intégration en accueillant l'enfant un demi-jour, une à deux fois par semaine.

Ainsi, chacun tire profit de cette expérience pour autant qu'un tel engagement ne se fasse pas au détriment de l'une ou l'autre des parties. Dans ce dernier cas de figure, l'inscription d'un enfant en situation de handicap peut être résiliée.

L'enfant en situation de handicap accueilli au sein de la crèche doit pouvoir suivre toutes les activités proposées dans les limites de ses possibilités. Il peut être accompagné d'une personne extérieure à la structure en partenariat avec le personnel de la crèche.

Au demeurant, le personnel de la crèche reste à disposition pour toutes questions ou compléments d'informations et chaque parent peut, s'il le souhaite, être reçu pour un entretien individuel.

MALADIE ET ACCIDENTS

La structure respecte les normes de prévention des maladies infectieuses conformément aux dispositions émises par le service du médecin cantonal.

Les enfants doivent être suivis par un pédiatre et avoir effectué les vaccinations demandées par le médecin cantonal.

En cas de maladie, les parents sont tenus d'avertir le personnel de la crèche.

Un enfant visiblement malade peut être refusé par l'éducatrice qui l'accueille. De même, l'éducatrice se réserve le droit d'appeler les parents d'un enfant qui tomberait malade durant la journée.

Les parents sont, dès lors, tenus de venir chercher leur enfant au plus vite.

Les éventuels traitements médicaux se font en partenariat avec les parents, qui auront rempli la fiche "traitement médical" et pour autant que les traitements nécessaires soient de la compétence du personnel éducatif.

Seul les médicaments sur ordonnance médicale seront administrés. Ils doivent comporter le nom, prénom de l'enfant et posologie.

Les enfants doivent être aptes à suivre le déroulement normal d'une journée, par respect pour les usagers. Par exemple, il n'est pas possible de priver tous les enfants de sorties à cause d'un enfant malade.

Cette règle s'applique également à un enfant accidenté. Par exemple, avec un bras dans le plâtre, l'enfant ne doit pas être en danger ni être un danger pour ses camarades.

La sécurité des enfants est assurée grâce à la surveillance attentive des éducatrices. Toutefois, le risque zéro n'existe pas. Quelques petits incidents inhérents à l'apprentissage de la vie peuvent survenir.

En cas d'accidents survenant dans le cadre des activités, selon la gravité et l'endroit où cela se produit, les éducatrices suivent la procédure adéquate :

- Prévenir les parents
- Appeler l'ambulance
- Faire conduire l'enfant aux urgences par les soins des agents de ville, si possible en accompagnant l'enfant.

Dans le cadre de la promenade :

- Téléphoner à la crèche qui préviendra les parents
- Informer la directrice ou sa suppléante de l'accident

Dans les cas qui le nécessite, la directrice ou sa suppléante avertira le chef de dicastère.

Les éducatrices ont toutes suivi un cours Urgences chez les Petits Enfants mais, ne sont pas des professionnelles de la santé et le cas échéant, feront appel à des personnes compétentes.

MALTRAITANCE ET PUNITIONS

En cas de soupçons de maltraitance et/ou d'abus sexuels sur un enfant placé dans l'institution, les directives qui figurent sur l'AIDE-MEMOIRE émis par le SEJ en mai 2004 sont immédiatement appliquées. Les directives cantonales en la matière sont systématiquement transmises au personnel accompagnant.

Concernant la maltraitance, il existe dans le cadre des structures de la petite enfance, une auto surveillance entre collègues. Si une éducatrice devait se sentir submergée et avoir une réaction inappropriée, ses collègues ont l'obligation d'intervenir en la rendant attentive à son écart de comportement ou de langage. Un tel comportement est immédiatement dénoncé au responsable du dicastère et au service RH.

En tout temps, les éducatrices utilisent un langage approprié et, ont un comportement respectueux de l'enfant dans son intégralité.

En cas de comportement inadéquat d'un enfant, il lui est expliqué ce que nous attendons de lui et ce, en fonction de son âge et de sa personnalité. S'il le faut, nous pouvons nous montrer un peu plus ferme dans le ton employé et même, le mettre en retrait (sur une chaise ou à une autre table) afin de lui permettre de se donner les moyens de se retrouver et de comprendre ce que nous attendons de lui.

En cas de conflits entre enfants, ces derniers sont encouragés à se parler et nous les aidons à parvenir à l'entente.

Lors des différentes activités, libres ou dirigées, les éducatrices sont attentives au développement et progrès de l'enfant, si l'équipe devait remarquer quelque chose de particulier, il en est discuté en colloque, et selon le cas, cela sera signalé aux parents avec qui les dispositions nécessaires seront envisagées.

SITUATION GEOGRAPHIQUE

La crèche « Les Canetons » se trouve au centre de la ville d'Estavayer-le-Lac.

On y accède, soit du côté de la Grand-rue, par la porte en bois qui donne accès à la salle Saint-Joseph, aux écoles 1H et 2H (Maison Griset) et au bâtiment de la crèche qui se trouve sur le côté gauche de la cour, soit par la rue de Forel, en haut du perron.

La nurserie se situe au rez supérieur de la Maison Griset.

Pour les trotteurs, l'entrée est de plein pied sur la rue de Forel.

Nous pouvons utiliser le jardin de la Maison Griset (nom de l'école), ainsi que la cour. Sous le préau, nous avons un local nous permettant d'entreposer les poussettes de la nurserie ainsi qu'un local pour entreposer, tricycles, ballons, jeux pour le sable et autres jeux d'extérieur.

LES LOCAUX DE LA CRECHE

INTRODUCTION

Les locaux de la crèche sont aménagés de telle sorte que la sécurité y soit assurée : pas d'eau chaude aux robinets, les fenêtres hors d'accès, les portes donnant sur l'extérieur difficilement ouvrables, les produits de nettoyage sous clefs, les W.C. à hauteur d'enfants, les prises électriques sécurisées et le mobilier adapté.

VESTIAIRE

L'entrée de la crèche donne sur le vestiaire.

Chaque enfant y a un crochet qu'il partage éventuellement avec d'autres selon sa fréquentation, et un casier dans lequel il peut déposer ses objets personnels. Chaque enfant doit respecter le casier de ses camarades car, c'est le seul endroit qui lui est propre et il doit donc pouvoir être sûr que l'on ne lui prendra pas ses affaires. Toutefois, la crèche décline toute responsabilité en cas d'échange ou de pertes d'objets bien que, nous soyons attentives à ce que cela ne se produise pas.

L'enfant possède également une pincette, à son nom, qui lui permet de mettre ses chaussons ensemble, dans son casier lorsqu'il s'en va, ainsi que de réunir ses chaussures, lors de son arrivée.

Nous demandons également aux parents, à ce que chaque enfant ait un sac contenant des habits de rechange et ce, plus pour une question de confort, que d'hygiène. Nous n'allons pas changer un enfant parce qu'il a de la terre sur les vêtements mais, si un verre d'eau a été renversé durant le repas, il est bien que l'enfant puisse être changé.

Nous demandons également que les enfants soient vêtus de façon à ce qu'ils puissent profiter pleinement de chaque activité car, bien que nous fassions attention, il se peut que les enfants se salissent en promenades ou lors des bricolages.

Le personnel a également une penderie à disposition et met des chaussures d'intérieures pour se rendre dans la salle de jeux.

SALLE DE JEUX

Elle est organisée en coins jeux.

Un coin livres, un coin cuisine et jeux symboliques et un coin, puzzle, crayons de couleur, Tout le matériel ludique est à la portée de tous.

Au centre de la pièce, derrière une porte coulissante, se trouve également un W.C. et lavabo à l'usage des enfants.

Au fond de la pièce, il y a une paroi de séparation derrière laquelle, se trouve le bureau de la directrice.

Puis, une salle dans laquelle est entreposé divers matériels et enfin nous accédons à la buanderie. Nous y avons un lave-linge et un sèche-linge, c'est la seule tâche, autre que celle de nous occuper des enfants, que nous ayons à accomplir.

1^{ER} ÉTAGE

Depuis le vestiaire, nous avons une rangée d'escaliers, avec double rampe (une est à la hauteur des enfants), qui nous permet de nous rendre au 1^{er} étage où nous prenons les repas.

En arrivant en haut de l'escalier, il y a une armoire dans laquelle chaque enfant, qui prend le repas de midi, a sa brosse à dents et, un lavabo que nous utilisons après les repas.

Dans le couloir qui mène à l'endroit où nous mangeons, il y a : un W.C., salle de bain, à l'usage des adultes, et deux W.C. lavabo, à l'usage des enfants, ainsi qu'un local, fermé à clef dans lequel se trouvent les affaires de la concierge.

Le réfectoire, qui est également utilisé comme lieu de bricolages, se compose de tables, chaises et coin cuisine, sous le frigo, chaque enfant a un petit tiroir dans lequel, il a sa bavette, ceux qui commenceront l'école ont des serviettes pendues contre l'armoire à peinture.

2^{ÈME} ÉTAGE

Il y a la salle de sieste.

Chaque enfant qui passe la journée à la crèche ou arrive pour ou juste après le repas est mis à la sieste, soit dans un petit lit soit sur un matelas.

Les enfants ont la possibilité de prendre le toboggan pour redescendre. Toutefois, ce dernier est plutôt utilisé comme activité de défoulement avec une éducatrice.

LES LOCAUX DE LA MAISON GRISET

SALLE DE RYTHMIQUE

Située sous les combles, nous avons à disposition une salle de rythmique, bien équipée, que nous partageons avec les 1H et 2H.

NURSERIE

Au rez supérieur, face à la porte de la crèche, nous avons, au fond du couloir à gauche, le vestiaire et l'entrée de la nurserie. Une grande salle sert de salle de jeux et de salle à manger et au fond il y a la salle de sieste avec dix petits lits.

GROUPE TROTTEURS

L'entrée se fait au rez inférieur, par le rue de Forel, et donne sur le vestiaire du personnel qui sert aussi de local à poussette.

Passé une première porte, on arrive dans le vestiaire où chaque enfant a un crochet pour son sac avec ses vêtements de rechange ainsi qu'une place pour ses chaussures.

Sur la droite, nous avons deux W.C. à hauteur d'enfants avec les pots, en vue de l'apprentissage à la propreté, une table à langer et un lavabo pour le lavage des dents, après le repas de midi.

Nous avons également une porte de sortie sur le jardin.

Une première salle fait office de salle de jeux et à manger, elle est aménagée d'une grande étagère ainsi que d'une cuisine protégée.

En descendant trois marches, nous arrivons dans une pièce plus calme où nous préparons les enfants pour la sieste. Ils ont aussi la possibilité d'y jouer et nous avons un accès direct au jardin.

Au fond de la pièce, il y a la chambre de sieste avec dix lits que les enfants se partagent selon la fréquentation tout en ayant toujours le même.

HYGIÈNE

L'hygiène des lieux est assurée par les services d'une concierge qui chaque soir entretient les locaux. Chaque jour, nous vidons les poubelles, changeons tout le linge de maison, lavettes, bavettes, linges, et les lits, si besoin, ces derniers sont systématiquement changés une fois par mois.

Le personnel veille à l'hygiène des jeux à disposition des enfants, les désinfecte et lave tous ceux que les plus petits mettent en bouche et maintient en ordre les locaux et les endroits utilisés pendant les activités.

Le personnel observe pour lui-même des règles strictes d'hygiène lors du passage aux W.C. du change des bébés et de la préparation des repas.

Il y a vers chaque évier, lavabo, tables à langer et W.C. du désinfectant pour les mains et les surfaces.

Avant chaque repas, les enfants vont aux W.C. et se lavent les mains.

Ils ne se lavent les dents qu'après le repas de midi, mais se lavent le visage et les mains après chaque repas.

LE PERSONNEL

Le personnel est engagé, par la commune, sans qu'il soit tenu compte de son sexe, âge, nationalité, religion ou autre forme de discrimination mais, en tenant compte de sa formation et parcours professionnel.

En qualité d'employée communale, une fois l'an, chaque personne participe à un entretien individuel, et doit être apte à s'auto évaluer. Cet entretien a lieu avec la directrice, si l'une ou l'autre le souhaite, il est également possible que le chef de dicastère et /ou, une personne du service RH, y participe.

Si l'équipe devait rencontrer des problèmes, dans le cadre de l'activité professionnelle, elle dispose de ressources afin de trouver l'aide nécessaire à diverses questions de fonctionnement (entre collègues, avec les parents ou au niveau administratif).

À tous moments, il est possible à chacune d'entre nous de contacter : le chef de service, le chef de dicastère, le service RH ou la commission du personnel, ainsi que de faire appel au SEJ (service de l'enfance et de la jeunesse) ou à la FCGF (fédération des crèches garderies fribourgeoises) en ce qui concerne les droits et devoirs, éducatifs, politique, liés aux lois et autres renseignements globaux entourant notre profession.

Les éducatrices sont connues du SEJ (service enfance et jeunesse, qui est l'organe cantonal de surveillance des milieux d'accueil petite enfance) et doivent, tous les deux ans, fournir un certificat médical attestant de leur capacité physique et psychique à exercer leur travail en crèche, ainsi qu'un extrait de casier judiciaire.

Actuellement, l'équipe éducative se compose de quatorze personnes, directrice comprise, et répond aux critères édictés par le canton en fonctionnant avec 55% de personnel diplômé et 45% d'auxiliaire, plus deux stagiaires et trois apprenties socio-éducative.

DIRECTRICE

La directrice à un taux d'activité de 80%, pour les tâches administratives.

Elle est responsable du bon fonctionnement de l'institution, établit les horaires et fixe les vacances en tenant compte, des enfants, du personnel et de l'institution. Elle prend les dispositions nécessaires à la bonne marche du lieu d'accueil durant les absences du personnel et peut, de fait, être appelée à remplacer l'un ou l'autre membre du personnel. Elle applique et fait appliquer le règlement. Elle fait le lien entre la commune, les parents et le personnel. Toutes ces tâches peuvent également être effectuées par sa suppléante.

ÉDUCATRICES

Deux éducatrices diplômées ES dans le domaine petite enfance dont une à 80%, et l'autre à 70% qui est aussi la suppléante de la directrice.

Quatre ASE avec CFC petite enfance, dont deux à 90%, et deux à 60%.

Trois apprenties socio-éducative, une de chaque année qui, si elles ne sont pas en cours, occupent un poste à 100%.

Six auxiliaires, une à 80%, une à 70%, deux à 60%, une à 50% et une à 40%.

Deux stagiaires à 100% qui sont, de manière générale, engagées pour la durée de l'année scolaire. Elles connaissent et appliquent le même fonctionnement que le reste de l'équipe. Elles sont responsables des enfants mais n'ont pas de responsabilité de groupe et ne travaillent jamais seule.

Certaines personnes ne travaillent que dans un seul secteur, d'autres travaillent dans deux voir les trois secteurs mais toutes connaissent et ont l'occasion de fonctionner dans tous les groupes.

STAGIAIRES

Les stagiaires annuelles sont encadrées par une éducatrice diplômée qui les informe des objectifs de l'institution qui sont en rapport direct avec le concept pédagogique et qu'elles doivent respecter. Ensemble, ils ont des entretiens périodiques et fixent des objectifs pédagogiques.

Nous accueillons également, en stage d'observation, des stagiaires de courte durée afin de se familiariser avec la profession de la petite enfance et le milieu professionnel. Elles sont intégrées dans l'équipe et sont encouragées à participer à toutes les tâches de notre quotidien. Leurs objectifs, sont en règles générales, fixés par les organismes dont elles dépendent.

HORAIRES

Chaque éducatrice peut être appelée à faire tous les horaires, à savoir des ouvertures (6h30), des fermetures (18h00) ainsi que des horaires coupés ou continus.

Les horaires sont faits en fonction de la fréquentation et du nombre d'enfants présents. Nous pouvons être seule à l'ouverture et à la fermeture. Durant le reste de la journée, nous sommes, en règles générales, trois-quatre ou plus.

Lorsqu'une éducatrice est absente, elle est dans la mesure du possible, remplacée par une collègue. Le cas échéant, nous faisons appel à une remplaçante.

COLLOQUES

Une fois par mois, au minimum, l'équipe se réunit en colloque par secteur et au minimum deux fois l'an lors d'un colloque général.

Cela permet au personnel de revenir sur les situations rencontrées, de recevoir les dernières informations concernant les enfants et/ou les parents, de planifier et d'organiser le suivi pédagogique et la suite du quotidien de l'institution (choix du prochain thème, bricolages, chants,...) ou encore, de débattre d'un thème pédagogique, d'échanger des points de vue et partager des expériences, particulièrement, lorsque qu'une éducatrice vient de suivre un cours ou une conférence.

En effet, afin d'encourager la formation continue, le personnel bénéficie de temps et de moyens financiers.

Les éducatrices peuvent être guidées par la directrice dans leurs choix selon leurs intérêts personnels en relation avec la profession, en fonction des besoins de l'institution et par la documentation envoyée par les organismes de formation d'adultes qui offrent des propositions de cours.

COMMUNICATION

Dans le cahier de présences quotidiennes, figurent les horaires des enfants et ceux du personnel.

Les communications faites par les parents au sujet de leur enfant, les communications internes à l'intention des collègues (commentaires à retransmettre aux parents, téléphones reçus ou toutes informations susceptibles de favoriser une bonne communication au sein de la crèche) sont notés dans deux cahiers de communications selon que cela concerne l'équipe ou les enfants.

RÉUNIONS DE PARENTS

À la fin de l'année scolaire, parents et enfants sont conviés un mercredi en fin d'après-midi pour une grillade ou une soupe de chalet. Ceci permet de se souhaiter un bon été ainsi que de prendre congé des enfants qui quittent la crèche pour entrer à l'école primaire.

À Noël, la crèche organise un goûter de fin d'année pour les enfants et leur famille. Le personnel et les enfants font, en général, un petit tour de chants pour les parents, puis partagent le goûter avec le père Noël.

Une semaine durant l'année, nous organisons à la nurserie et chez les trotteurs, des petits déjeuners avec les parents et un after-work à la crèche.

Ce style de réunion permet, dans un climat détendu hors stress d'une journée courante, de poser des questions aux éducatrices, de favoriser un échange plus général, et c'est aussi pour les parents, un moyen de se rencontrer, de faire connaissance, d'échanger et de parler ensemble.

MISE EN APPLICATION

Cette présentation de la Crèche « Les Canetons » ainsi que son concept pédagogique, a été mis à jour en août 2020.

Il est applicable et appliqué de suite, avec l'approbation du conseil communal.

Ce concept pédagogique peut être en tout temps sujet à modification pour autant, que l'équipe tout entière en fasse la demande et ce, dans le but d'apporter une amélioration notable de la prise en charge éducative et/ou dans la collaboration entre tous les partenaires (parents, enfants, collègues, commune,...)

NB : Afin de faciliter l'écriture et la lecture du document, il a été utilisé le mode féminin pour définir le personnel éducatif mais, il va sans dire que cela peut être lu au masculin et n'implique aucune discrimination.

La Directrice :

Marlène Cudré